

École élémentaire des Petites Maisons Saint Martin d'Uriage  
Compte-rendu de la réunion du premier conseil d'école  
Séance du 28 mars 2023

Le conseil d'école s'est réuni le mardi 28 mars 2023 à 18h dans la salle de classe 1.

**Étaient présents :**

- M. le Maire
- Mme GIGNOUX, adjointe à l'éducation
- Mmes les parents d'élèves
- Mmes et M. les enseignants
- M responsable périscolaire

**Excusés :**

- Mme l'Inspectrice de l'Éducation Nationale
- Mmes les représentantes du RASED
- Mmes Garcia-Vian, Armand, Garrel
- DDEN

**L'ordre du jour a été abordé comme suit :**

Approbation de compte-rendu du CE du 21 octobre 2022 :

Ce compte-rendu est disponible sur le blog « toutemonannée » de chaque classe.

Le compte-rendu du précédent conseil d'école est adopté à l'unanimité des membres présents.

**I. Fonctionnement de l'école**

1. Prévision des effectifs :

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL	MOYENNE/CLASSE
Effectif 2022/2023	40	52	44	61	59	256	25,6
Effectif 2023/2024	43(GS)	40	52	43	61	239	23,9
Inscription nouveaux élèves	+2	+1	+1	+1	+1		
Départs à confirmer	-1		-4		-3		
Effectif 2023/2024	44	41	49	44	59	237	23,7

Au total : 237 élèves soit 19 élèves de moins que cette année., 59 élèves partent en 6<sup>ème</sup> et 43 élèves arrivent de GS, soit 16 élèves de moins pour l'école élémentaire. Mais des inscriptions vont sûrement avoir lieu d'ici juin.

2. Le RASED= Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté

Le RASED fait partie du Pôle Ressource piloté par L'IEEN.

Nous avons une nouvelle psychologue scolaire, Mme BOUVIER qui est intervenue pour deux élèves.

3. UPE2A = Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants

Réponse aux questions des parents : la poursuite de l'intégration des enfants issus des pays en conflit au sein de l'école se poursuit grâce à l'intervention de Mme ARBEY les lundi et vendredi de 9 h à 12h pour 7 élèves : 4 en CE1, 1 en CM1 et 2 en CM2.

Ces élèves sont d'abord pris tous ensemble jusqu'à la récréation puis en groupe de besoin.

Jusqu'à la fin de l'année, les élèves de CM2 seront prioritaires pour les préparer au mieux au collège.

Les enseignants notent de gros progrès pour ces élèves qui sont très motivés. Ils vont avec plaisir travailler avec l'enseignante spécialisée. Ils passeront tous dans le niveau supérieur, l'année prochaine. Mme ARBEY est en liaison permanente avec les enseignants pour pouvoir ajuster son travail au mieux des besoins des élèves.

#### 4. Musique

Le projet porté par Evodie AMIRA propose aux élèves d'investir une mallette sonore à travers différents récits et de proposer différents paysages sonores.

Deux spectacles clôtureront le travail réalisé en classe et lors des séances de musique sur ce thème le jeudi 29 juin à la salle de la Richardière.

Pour des raisons de capacité d'accueil de la salle, nous accueillerons les parents en 2 temps : 1 premier spectacle en fin d'après-midi pour les parents des CP-CE suivi du spectacle pour les parents des CM.

#### 5. Notification de poursuite de scolarité

Pour tous les élèves, la notification de scolarité a été donnée suite à un conseil des maitres qui a donné son avis sur la poursuite de scolarité des élèves. Le 2<sup>ème</sup> volet indiquant l'orientation définitive, va être donné après les vacances de printemps.

Ces notifications ne doivent pas impliquer un désengagement dans le travail de l'élève et nous comptons sur les parents pour bien le rappeler à leurs enfants.

#### 6. Liaison école/collège

Les parents ont pu prendre connaissance sur le blog de la procédure pour l'inscription de leur enfant en 6<sup>ème</sup>. Les CM2 ont déjà reçu le 1<sup>er</sup> volet pour l'inscription en 6<sup>ème</sup>. La diffusion du volet n°2 est maintenant terminée. La procédure d'affectation définitive va commencer par la division des élèves.

Les élèves de CM auront l'occasion de visiter le collège lors d'une journée d'échange le vendredi matin 2 juin. Il n'y aura pas de journée portes ouvertes.

Nous avons eu un retour du collège sur le comportement des élèves en 6<sup>ème</sup>. Si le niveau scolaire reste performant pour la plupart des élèves, les professeurs déplorent un comportement peu agréable et, pour beaucoup, un manque de respect envers les autres élèves, les adultes et le règlement.

De façon générale, à l'école, nous observons de plus en plus de contestation ou/et de non-respect du règlement et des personnes. Pour exemple, les retards du matin se multiplient. Lorsque la directrice est dans sa classe et ne peut venir ouvrir le portail, les enfants sont passés par-dessus les portails en bois. Mme Pasquier a déjà signalé à la mairie les hauteurs très basses des portails en bois qui permettent ces comportements.

Enfin, un élève qui arrive seul après la fermeture du portail, ne peut entrer dans l'école.

Les parents présents proposent de lancer un mail général plus radical sur ce sujet pour alerter les retardataires. La directrice fera un rappel à cette règle via le blog des classes.

#### 7. Liaison école/ périscolaire

Grande difficulté de communication entre l'école et l'équipe du périscolaire. Les informations transmises par mail au responsable périscolaire ne sont pas toujours transmises aux équipes ; le roulement des responsables sur le terrain n'a pas permis de continuer le travail entrepris l'année dernière entre Camille Orlando et Mme Pasquier sur une cohérence de gestion des élèves sur les 2 temps.

Les jours de grève des activités du périscolaire en fin de journée, les enseignants n'ont pas les listes des élèves qui prennent le bus. Ils ne peuvent donc pas vérifier les informations données par les élèves. La question de la suppression des bus sans accompagnatrice les jours de grève se pose si la sécurité ne peut être garantie pour les élèves.

Réponse aux questions des parents : Le manque de stabilité de l'équipe a impacté les élèves, leurs comportements et les relations avec l'équipe enseignante. L'équipe enseignante a souvent à gérer, au retour de la pause méridienne, les problèmes présents lors de cette pause. Pour rappel, le problème du manque des repas et de la bagarre entre 2 animateurs. La directrice n'a pas été mise au courant de la situation et a dû composer avec les élèves et les enseignants afin de rassurer les élèves. Après concertation rapide entre les enseignants, un débat a eu lieu sur ce qui venait de se passer dans les 4 classes. Mme Pasquier a pris l'initiative d'informer les parents de ce qui avait été mis en place à l'école suite à ce problème sans avoir eu de lien avec les responsables du périscolaire. Il n'est pas possible aux enseignants, chaque jour, de débriefer sur les problèmes du périscolaire même si la directrice reste à l'écoute des agents du périscolaires et des élèves qui peuvent venir en parler sur les 2 jours où elle est en charge de direction, dans son bureau. Les enseignants permettent aux élèves d'aller la voir dans son bureau s'ils en ressentent le besoin.

Concernant le manque de papier toilette, l'équipe enseignante n'était pas au courant du projet de distribution de papier aux enseignants.

## II. Protocole pHARe

### **pHARe = Programme de lutte contre le Harcèlement à l'école**

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges.

Cette année, toutes les écoles doivent :

- adhérer à la charte sur une plateforme : c'est le cas pour l'école
- et présenter au conseil d'école le protocole pHARe de l'école, qui est un plan de prévention, qui sera annexé au règlement intérieur.

#### Qu'est-ce qu'une situation de harcèlement ?

La situation de harcèlement scolaire est une violence répétée pouvant être verbale, physique ou psychologique. Elle se caractérise par :

- la répétition d'actions négatives sur une période.
- le déséquilibre des forces entre la victime et son ou ses agresseurs.
- l'incapacité de se défendre

Toutefois, la plupart du temps à l'école le terme d'intimidation est plus approprié que le terme harcèlement.

Afin de prévenir les situations de harcèlement, la **Méthode de la Préoccupation Partagée (MPP)** est mise en place. Il s'agit d'un protocole national bien défini, suivi par l'école.

#### Qu'est-ce que la MPP ?

C'est une méthode non blâmante basées sur la résolution pacifique des conflits (pas de sanction).

Cette méthode part du principe que le harcèlement est un phénomène de groupe et que celui-ci exerce une pression sur chacun de ses membres pour se maintenir dans le harcèlement.

La Méthode de Préoccupation Partagée consiste à briser cette unité de groupe et à rechercher avec chacun de ses membres une issue positive pour sortir du harcèlement. Elle fait appel à la bienveillance et à l'empathie de chacun des protagonistes (adultes et enfants). Elle doit être l'affaire de toute la communauté éducative.

Le but est de faire naître chez l'intimidateur une préoccupation pour l'élève harcelé, de faire cesser les brimades et d'améliorer les relations entre les élèves. Elle se base sur une éthique : souci de l'autre, confidentialité, discrétion, tact, délicatesse, respect et confiance.

Remarques importantes : Seuls les parents de l'élève en souffrance sont obligatoirement associés à la démarche contrairement aux parents des témoins et des intimidateurs. Il ne doit pas y avoir de confrontation entre les protagonistes.

Le protocole est présenté à tous, il sera annexé au règlement intérieur. Les parents pourront en prendre connaissance sur le blog « toutemonannée ». Comme le règlement intérieur, il leur sera demandé de signer un reçu dans le cahier de liaison suite à sa lecture.

## III. Point école/famille

### 1. Sécurité

Le 2<sup>ème</sup> exercice incendie aura lieu d'ici les vacances de printemps. Personne ne connaîtra la date : ni les enseignants, ni les élèves. Cet exercice sera réalisé avec le concours de la mairie.

Le 1<sup>er</sup> exercice du PPMS s'est déroulé le vendredi 3 décembre. Un compte-rendu a été rédigé sur le blog de chaque classe.

L'objectif majeur de cet exercice est de favoriser l'acquisition et la maîtrise de comportements et procédures adaptés en cas d'intrusion dans l'école, et doit permettre d'identifier les éventuelles difficultés organisationnelles.

En moins de 3 minutes après le début de l'alerte, tous les stores de toutes les classes étaient baissés.

La directrice a fait le tour de l'école, à l'extérieur, aucune personne n'était visible et aucun bruit ne parvenait des classes.

Elle a aussi fait le tour de l'école, par l'intérieur, essayant de frapper à quelques portes pour qu'on lui ouvre. Là encore, les élèves ont respecté les consignes : personne ne lui a ouvert et aucun son n'est parvenu de l'intérieur des classes.

FÉLICITATIONS à tous les élèves pour s'être comportés de façon remarquable lors de cet exercice et merci aux enseignant(e)s pour l'énergie déployée à la réussite de ce confinement.

Les problématiques relevées lors de cet exercice sont :

La diffusion de l'alerte qui ne peut se faire par la sonnerie de l'école. Lors d'un exercice, tous les enseignants(es) avaient les portables ; ce qui n'est pas forcément le cas dans la classe au quotidien.

Certaines portes ne peuvent se fermer de l'intérieur, celles des ateliers du nouveau bâtiment, les portes extérieures donnant accès aux toilettes ne peuvent pas être fermées dans l'urgence. Ce problème sera peut-être résolu lors de la rénovation.

Le 2<sup>e</sup> exercice du PPMS se déroulera le jeudi 11 mai. Il concernera les risques liés à l'environnement : tremblement de terre.

## 2. Photo de classe

Elle est prévue la première quinzaine de mai. La date exacte sera communiquée par le blog suivant les activités de chaque classe et la météo.

## 3. Coopérative scolaire

Le compte général et le compte subvention sont maintenant opérationnels et à l'équilibre.

## 4. Fournitures scolaires

Réponse aux questions des parents : sur le poids du cartable. Les élèves ont souvent dans les cartables : 1 boîte de goûter pour les temps du périscolaire, ½ l d'eau, des porte-clés assez lourds. Les enseignants demandent souvent aux élèves d'enlever tout ce qui est inutile. Les enseignants porteront leur attention sur ce point pour les mois à venir.

# IV. Point pédagogique

## 1. Évaluations nationales

Nous avons eu la synthèse des résultats au niveau de l'école, de la circonscription et national que vendredi dernier. Nous allons nous réunir pour étudier cette synthèse et envisager des axes de travail.

Les 4 enfants bénéficiant du dispositifs UPE2A ont eu des difficultés, en début d'année, pour passer ces évaluations en particulier en français.

### **En français : difficultés**

Pour les CP : Reconnaître les lettres - écrire des mots et comprendre des phrases lues seules (janv)

Comprendre des mots lus par l'enseignant : cet item n'apparaît plus, en janvier, comme posant un problème.

Pour les CE1 : écrire des mots - Lire à voix haute des mots et un texte

### **En Maths : difficultés**

Pour les CP : Associer un nombre entier à une position et Résoudre des problèmes relevant de structures additives (sept)- Comparer des nombres et additionner (janv)

Comparer des nombres à partir de leur écriture chiffrée : cet item n'apparaît plus en janvier comme posant un problème.

Pour les CE1 : Résoudre des problèmes en utilisant des nombres entiers et les calculs-soustraire- additionner- associer un nombre à une position

Ces évaluations vont nous servir de point d'appui pour le projet d'école, le travail en conseil de cycle et la liaison GS-CP.

Une évaluation test a aussi eu lieu en début d'année en CM1. Nous n'avons pas eu de retour sur les résultats.

## 2. Journée d'intégration des CM2

Réponse aux questions des parents : Pour les élèves qui ont des comportements qui peuvent être agressifs, Nous mettons en place des protocoles. Il s'agit de contrat passé entre l'école-l'enfant-la famille.

Ces protocoles présentent ce que l'école attend de l'enfant au niveau de son comportement et des sanctions qu'il encoure à toutes les étapes de non-respect. Ces protocoles demandent du temps, beaucoup de rigueur dans la mise en place ainsi qu'une équipe enseignante très investie auprès des élèves.

A chaque fois, nous avons observé une amélioration dans le comportement de l'élève.

D'autre part, depuis l'année dernière, l'équipe pédagogique travaille sur un document commun qui sera annexé au règlement intérieur concernant les sanctions mises en place en cas de non-respect du règlement dans les classes et l'école. Ce document sera présenté au dernier conseil d'école de cette année scolaire.

De la prévention est faite dans les classes sous forme de débat, de conseil, de construction des règles suivant l'âge des élèves.

Enfin, la directrice reçoit très régulièrement les élèves et accorde un suivi particulier aux élèves posant des problèmes.

Ce travail ne peut se réaliser sans le concours des parents qui sont tenus au courant des problèmes et reçus si nécessaire.

Réponse aux questions des parents : Les enseignants sont unanimes pour reconnaître le bienfait de la journée d'intégration en CM2. Elle sera donc reconduite et élargie au CM1. Nous sommes en contact :

- Pour les CM1 et CM2 avec les FRANCAS pour bloquer des dates pour la semaine de la rentrée pour une activité de théâtre forum.
- Pour les CM2 avec M STOUFF, pour le rappel des règles de base en sa qualité de policier
- Pour les CM1 et CM2 avec l'intervenante en sport, Marianne Crouvezier pour la cohésion de classe.

Cette journée sera présentée aux parents au dernier conseil d'école et par l'intermédiaire du blog.

### 3. Projets

-Concernant le projet sur l'école inclusive :

Après l'intervention des paralysés de France, la sensibilisation et les ateliers sur la langue des signes, nous projetons une journée sur l'autisme autour du 2 avril.

Réponse aux questions des parents : concernant une journée sur le thème des dys en octobre. Cette journée pourra effectivement être rajoutée au prochain projet sur les handicaps.

Un parent via une association s'engage à communiquer par écrit une possibilité d'intervention sur ce type de handicaps grâce à des ateliers déjà mis en place dans certaines classes : écrire avec des lunettes à primes, écrire avec des mouffles...

Le courseton, prévu le jeudi 1<sup>er</sup> juin, ne pourra avoir lieu en présence de personnes handicapées pour des questions organisationnelles. Ce courseton aura lieu dans le parc d'Uriage.

-Concernant les CM2

Après la journée d'intégration, un travail a eu lieu sur les écrans avec l'utilisation raisonnée des écrans par des étudiants sanitaires. Il s'est poursuivi par la préparation du permis du net qui aura lieu fin avril avec la gendarmerie de Domène et il se terminera le vendredi 9 juin par un dernier atelier de théâtre forum sur les réseaux sociaux en prévision de l'entrée en 6<sup>ième</sup>.

Réponse aux questions des parents : concernant une sensibilisation sur l'utilisation des écrans dans la vie quotidienne. Au niveau de l'école, cette année, un travail a été fait avec les CM2. Pour le généraliser à l'école entière, cela demande une réflexion de la part de l'équipe pédagogique.

-Classe de mer :

Mme Rouvière remercie tous les parents qui ont soit confectionné les gâteaux, soit participé en achetant des gâteaux. Cette action a rapporté 2600€. L'opération meringue a rapportée 568€.

Réponse aux questions des parents : Concernant les brochettes de bonbons, l'enseignante pourra préciser que les gâteaux sont à privilégier par rapports aux bonbons.

Concernant l'opération « dessins d'école » le bénéfice est de 990€.

En accord avec toute l'équipe enseignante, cette somme est réservée aux CM2 pour des projets particuliers.

Réponse aux questions des parents : Ces actions seront ponctuellement reconduites suivant les besoins par rapport aux projets des enseignants.

## V. Point école/mairie

### 1. Budget

Un point précis sera présenté au dernier conseil d'école sur l'utilisation de la subvention mairie, de l'argent versé par l'APE et les parents.

Pour l'année prochaine, le budget est identique à cette année : la mairie a accordé 45 € par élève pour les projets pour un total de 11 565€. Cette somme sera versée en 2 temps : 40% en mars 2023 et 60% en novembre 2023. Le budget de 45€ sera revu ...

L'école remercie la mairie concernant le maintien de l'intervention des intervenants sport et musique pour la rentrée 2023 -2024.

Pour les fournitures scolaires, le budget est identique à celui de cette année.

### 2. Les travaux de rénovation de l'école

Les 2 écoles : maternelle et élémentaire n'ont pas été concernées par un blocage ou une fermeture de classe lors de la commission de février.

Une réunion a eu lieu entre la mairie et l'Éducation Nationale avec une représentante de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription et une représentante de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, début décembre afin d'échanger sur la délocalisation des classes et la réalisation des travaux.

L'équipe enseignante a une réunion de prévue avec la maîtrise d'œuvre pour la présentation de ce qui a été retenu par la mairie : présence de préfabriqués-localisation des 6 classes du bâtiment qui bénéficieront de travaux d'amélioration- éventuellement organisation du déménagement des classes.

## VI. Animation

### L'APE a mis en place cette année

- vente de ravioles : 2 opérations
- vente de sapins à Noël
- soupe aux choux
- marché de Noël
- vente de chocolats pour avril

-La kermesse est fixée au vendredi 16 juin.

L'équipe enseignante sera au côté des parents pour l'organisation de cette manifestation. Les CM2 pourront aider à la préparation de cette kermesse.

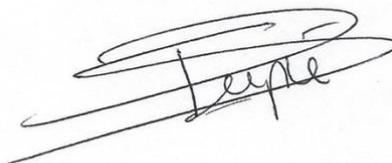
Mme Pasquier fait part aux personnes présentes de son départ l'année prochaine, suite à sa demande de mise en retraite de l'Éducation Nationale. Le nouveau directeur ou la nouvelle directrice sera nommé(e) d'ici le dernier conseil d'école.

La séance est levée à 20h30

La Présidente de séance  
Mme PASQUIER



La secrétaire de séance  
Mme DUPRÉ



# PROTOCOLE DE CIRCONSCRIPTION

## Prise en charge du HARCELEMENT à l'école Circonscription St Martin D'Hères

# NON AU HARCELEMENT

### QU'EST-CE QUE LE HARCELEMENT A L'ECOLE ?

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.

### LE PROGRAMME pHARe

La loi pour une école de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Le programme de lutte contre le harcèlement «pHARe » permet de doter les écoles élémentaires et les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves à partir de la rentrée 2022. Ce plan est généralisé à tout le territoire national.

Ce programme combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets, à destination de l'ensemble des utilisateurs des écoles élémentaires, pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit, notamment :

- l'appui sur l'équipe ressource pHARe de la circonscription,
- la formalisation d'un protocole de traitement, présenté et voté en conseil d'école.

### PROTOCOLE de CIRCONSCRIPTION

Le protocole d'école de prise en charge du harcèlement à l'école s'appuie sur le protocole proposé par la circonscription de St Martin D'Hères.

Ce protocole de circonscription s'appuie sur le programme pHARe et sur la mise en œuvre d'entretiens avec les élèves utilisant la méthode de la préoccupation partagée. Cette méthode a un enjeu : placer les élèves en position de rechercher par eux-mêmes une issue pacifique aux conflits. Elle doit apporter des réponses concrètes, rapides. Cette méthode combat positivement les phénomènes de groupe, en réindividualisant chacun de ses membres. (\*)

#### Déroulé du protocole :

1. L'alerte est donnée par le directeur d'école dans la majorité des cas, qui informe son IEN, pilote du programme pHARe.
2. L'IEN s'appuie sur l'équipe ressource pHARe de la circonscription pour le suivi des situations.
3. Les parents de l'élève cible sont informés par le directeur d'école de la prise en compte de la situation par l'école.
4. La coordinatrice de l'équipe ressource pHARe accompagne l'école dans la formalisation de la fiche de signalement. Elle identifie un à deux membre(s) de l'équipe ressource pHARe pour le traitement de la situation.

5. L'équipe ressource pHARe de la circonscription va :
  - analyser la situation à partir des éléments écrits et oraux remontés par l'école,
  - proposer si besoin des entretiens avec les élèves et constituer un binôme pour mener ces entretiens (ex. : une personne de l'école et une personne de l'équipe ressource pHARe ou une personne de l'école et un référent du périscolaire).
6. Les parents de l'élève ciblé et des élèves qui seront reçus en entretien sont informés par l'école de la mise en œuvre de ces entretiens.
7. L'équipe ressource pHARe participe à la conduite des entretiens ou apporte un appui dans l'analyse des entretiens. Les entretiens sont brefs (environ 5 min.), ils ont lieu sur l'école.
8. Des entretiens de suivi sont renouvelés jusqu'à ce que les différents élèves aient proposé des solutions constructives au problème (environ deux semaines après).
9. Des entretiens avec les parents des élèves intimidateurs présumés interviennent dans un deuxième temps après que des solutions aient été trouvées avec les élèves ou si la méthode de la préoccupation partagée s'avère inefficace pour chercher des solutions. (\*)
10. La situation est questionnée en cours d'année par l'école avec l'appui de l'équipe ressource pHARe pour faire le point sur l'apaisement de la situation.

(\*) La méthode de la préoccupation partagée est une approche non blâmante. Néanmoins, il se peut que dans certains cas le recours à la sanction/réparation soit nécessaire.

## COMMENT ALERTER ?

Les parents d'élèves prennent contact avec le directeur de l'école et/ou le référent péri-scolaire pour l'informer de la situation. Le directeur d'école demandera l'intervention de l'équipe ressource pHARe de la circonscription.

Les parents d'élèves peuvent aussi appeler le numéro vert national 3020 ou le 3018 en cas de cyberharcèlement. Ces plateformes sont en lien avec le référent de l'Éducation Nationale pour accompagner les familles.

## LES PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'équipe ressource pHARe est composée des conseillers pédagogiques et des membres du RASED de la circonscription (enseignants spécialisés, psychologues scolaires). L'Inspectrice de l'Éducation nationale en est le pilote.

L'équipe ressource pHARe est coordonnée par un de ses membres, pour réceptionner les remontées des directeurs d'école, faciliter la constitution de binômes, apporter une expertise dans la mise en œuvre du protocole de circonscription et du programme pHARe.

Le médecin scolaire peut également être sollicité par le directeur d'école, les parents des élèves concernés.